

Jeu Concours « Fête des Mères 2026 » chez les Théâtres et Producteurs Associés

ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

L'ASTP ci-après la « société organisatrice » dont le siège social est situé au 48 rue Laborde, 75008 Paris ; organise du 18 au 28 mai 2026, un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : Jeu Concours « Fête des Mères 2026 » chez les Théâtres et Producteurs Associés (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Meta, Google, Apple ou Microsoft.

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine, à l'exception du personnel de la société organisatrice et de leurs familles, de même que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule exclusivement aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en s'inscrivant grâce au formulaire du jeu concours.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne — même nom, même prénom, même adresse électronique — pendant toute la période du jeu.

ARTICLE 4 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

3 gagnants seront tirés au sort le 28 Mai 2026.

Les gagnants seront contactés par mail le jour du tirage au sort, leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 15 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci.

Le tirage au sort effectué déterminera trois gagnants parmi les participants au jeu concours.

L'attribution des places suivra l'ordre du tirage au sort.

ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot. Les places, sous forme d'invitation, seront valables sur les représentations du 1er au 28 juin 2026.

Liste des lots :

- 1x2 places pour « [LE DERNIER CÈDRE DU LIBAN](#) » au Théâtre de l'Oeuvre
- 1x2 places pour « [LA PROMESSE DE L'AUBE](#) » au Théâtre Le Contrescarpe
- 1x2 places pour « [DINER DE FAMILLE](#) » au Café de la Gare

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ÉLIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

ARTICLE 7 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Les participants à ce jeu acceptent l'intégralité du présent règlement. Il peut être obtenu sur simple demande à l'adresse de la société organisatrice, spécifiée à l'article 1, pendant toute la durée du jeu.

En sélectionnant « Oui » à la question « Acceptez-vous d'être contacté par mail par les Théâtres et Producteurs Associés et les Théâtres associés à l'opération ? » vous autorisez notamment l'ASTP à intégrer votre adresse email dans la liste de diffusion de la lettre d'information des Théâtres et Producteurs Associés, envoyée 1 à 2 fois par mois, ou à l'utiliser pour d'autres éventuelles communications. Vous acceptez également que votre adresse email soit transmise aux Théâtres Associés à l'opération. A tout moment vous pourrez vous désabonner des éventuelles communications.